

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Délibération : **N° 2018-03- 26**
 OBJET : **BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2018**
 Nomenclature : **7.1.2**

En exercice : 29 membres
Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2018 03 21 -
 Annexe 03 Note et tableau
 Budget primitif 2018.pdf

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Aurora ROOKE donne pouvoir à Mickaël MENDES, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Hélène JALIN

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

En application de l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Ce budget est voté au niveau du chapitre.

Il prend également en compte le résultat de l'exercice 2017 tel que voté précédemment et les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent.

Le projet de budget primitif 2018 du budget commune s'établit comme suit :

Section de fonctionnement.....9 693 725.00€
 Section d'investissement.....12 814 416.75€

Dont restes à réaliser :

En dépenses.....767 942.75€
 En recettes139 622.00€

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20180326-2018-03-26-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2018
 Date de réception préfecture : 03/04/2018

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE VOTER le budget primitif 2018 du budget commune.

Délibération adoptée à 23 voix Pour et 6 Voix Contre.

Pour : 23 Voix

Contre : 6 Voix - Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mars 2018

Le Maire,
Alain ROYER.

